

dessiner par Guillaume Le Roy, « le Maître au Nombril », un très beau frontispice qui était un simple agrandissement, un peu modifié, de la marque personnelle de Jean Robion, son directeur à Lyon. La « Compagnie des Cinq-Plaies » eut, à Lyon même, une existence assez active ; de nombreux et beaux livres sortirent des presses auxquelles elle avait confié ses impressions : celles de Jean de Vingle, celles de Maréchal et Chaussard, de Jean de La Place, de Jacques Myt, de Jean Thomas, de Benoît Bonyn, de Jean Crespin, d'Antoine du Ry et de plusieurs autres, mais surtout de l'atelier de Jacques Maréchal, à qui les associés aimaient à s'adresser.

Mais quand fut créée la grande « Compagnie des Libraires », qui durait encore au XVII^e siècle, cette frêle association des « Cinq-Plaies » ne put résister longtemps à la concurrence d'une organisation que la qualité et la puissance de ses membres rendait formidable. Jean Robion était mort vers 1517, et déjà la disparition du directeur lyonnais avait porté un coup très rude à la prospérité de la Compagnie ; ce fut, en 1523, le tour de Jean Faure, et de Clauso dut, pendant quelques années encore, jusqu'en 1529, diriger, de Toulouse, les opérations de la société expirante.

Grandissait pendant ce temps la Compagnie des Libraires. Fondée en 1519, sous le double nom de Compagnie des Textes et Compagnie des Lectures, par Luxembourg (I) de Gabiano et Aymé de La Porte, à qui s'étaient joints Simon Vincent, Jacques Junte et les frères Senneton, la puissante association prit tout de suite un développement considérable ; « Aymé de La Porte, écrit Baudrier, se chargea de l'administration de la Compagnie des Textes... et Luxembourg de Gabiano prit celle de la Compagnie des Lectures dont il se déchargea, en 1555 », sur les trois fils de sa première femme.

Il semble qu'il ne restât rien, en 1519, d'une première Compagnie des Libraires, qui avait été fondée « par des libraires originaires de Lyon » et dont firent partie Aymé de La Porte, Jacques Huguetan et son frère Jean. Cette association avait pris pour marque les armes de la Ville avec deux femmes pour tenants, et cette marque avait été gravée aussi par Guillaume (II) Le Roy.